
DESTINATAIRES :	À tous les intervenants et gestionnaires de la Direction des programmes Déficiences
EXPÉDITRICE :	Annie Couture, directrice des programmes Déficiences
DATE :	3 avril 2026
OBJET :	Poursuite de l'implantation du titre d'emploi — Intervenant spécialisé en pacification et en sécurité (ISPS)

Cela fait plusieurs années que la Direction des programmes Déficiences (DPD) évalue la possibilité de mettre en place un service d'intervenants spécialisés en pacification et en sécurité (ISPS), en remplacement de la main-d'œuvre indépendante (MOI) avec laquelle elle collabore depuis longtemps. À cet effet, un comité de travail avait été formé en collaboration avec différentes directions afin d'élaborer les meilleures recommandations pour intégrer ce titre d'emploi au sein des coordinations concernées. Cependant, divers enjeux ont freiné la concrétisation de ce projet.

Nous souhaitons vous informer que des postes d'intervenants spécialisés en pacification et en sécurité ont été créés, dans un premier temps, dans trois résidences à assistance continue (RAC) dans le secteur de l'Est, et que le projet s'y déploie de façon très positive. Les résultats observés démontrent une amélioration de la cohérence des interventions, de la prévention des situations à risque et du sentiment de sécurité, tant pour les usagers que pour le personnel.

Considérant le succès de cette implantation, nous avons le plaisir d'annoncer que des postes permanents ainsi que des remplacements seront prochainement ouverts dans deux autres territoires, soit l'Ouest et le Centre. Cette poursuite de l'implantation s'inscrit dans une volonté organisationnelle de répondre de manière structurée, cohérente et durable aux besoins de notre clientèle et de nos équipes.

Par ce changement, nous visons à favoriser une meilleure cohérence d'intervention entre la réadaptation clinique et la sécurité sur le plancher, en misant sur une approche spécialisée, préventive et adaptée aux réalités de nos milieux. L'intervenant spécialisé en pacification et en sécurité agit en complémentarité avec le personnel plancher et contribue activement à la création d'environnements sécuritaires et respectueux.

L'ISPS a pour principales responsabilités de :

- Assurer la sécurité des usagers et des employés au sein du milieu de réadaptation, en veillant à la mise en place de mesures adéquates pour prévenir tout risque potentiel;
- Soutenir les intervenants lors de situations particulières, en apportant une expertise spécialisée dans la gestion de moments de crise ou de tension;
- Contribuer à l'évaluation des besoins de l'usager en transmettant ses observations aux professionnels concernés par le biais de rapports pertinents et détaillés;
- Observer et détecter les signes précurseurs de comportements perturbateurs afin d'intervenir de façon préventive et d'éviter l'escalade de la situation;

- Appliquer des stratégies de désescalade adaptées aux usagers, en lien avec les principes de prévention active et en privilégiant des méthodes non violentes pour désamorcer les tensions;
- Intervenir lors de crises, dans le respect des protocoles d'intervention physique et de prévention des comportements dangereux, incluant l'autoagression ou l'agression envers autrui.

Ces intervenants bénéficieront d'un programme de formation spécifique, leur permettant de se spécialiser auprès de notre clientèle, ce qui assurera leur professionnalisation et leur pleine intégration au sein des équipes. Ils seront également conviés à toutes les réunions d'équipe, ce qui favorisera une communication accrue et une collaboration interdisciplinaire. L'intégration de ce rôle permet de mieux anticiper les situations à risque, de réduire les incidents et de renforcer notre culture de sécurité et de prévention dans l'ensemble de nos milieux. L'ISPS joue un rôle central dans la création d'un environnement sécuritaire et respectueux, tant pour les usagers que pour le personnel.

Nous sommes convaincus que la poursuite de l'implantation de ce titre d'emploi dans les territoires de l'Ouest et du Centre profitera à l'ensemble des acteurs concernés. Nous comptons sur la collaboration et l'engagement de chacun afin d'assurer le succès de cette initiative.

Nous encourageons également les personnes intéressées à appliquer et à maintenir leur disponibilité à jour (code du titre d'emploi : 3547), afin de faciliter leur assignation lors de besoins opérationnels dans les milieux.

AC